

Publication du CAE : Les défaillances d'entreprises dans la crise Covid-19

Article publié le 17/12/2020 sur mon-territoire.fr

Source: [Conseil d'analyse économique](#)

Les défaillances d'entreprises sont, paradoxalement, en forte diminution en 2020 par rapport à l'année précédente. Dans ce Focus, Mathieu Cros, Anne Épaulard et Philippe Martin analysent les facteurs de la crise du Covid-19, qui expliquent quelles entreprises entrent en défaillance et tentent de dessiner des scénarios pour 2021 avec un focus spécifique sur le secteur du commerce.

La chute des défaillances en 2020 s'est d'abord expliquée par des mesures administratives, mais c'est surtout due aux mesures massives de soutien aux entreprises. Dans les secteurs les plus touchés, l'accumulation de dette, la baisse d'activité et le rattrapage de l'année 2020 pourraient aboutir à une forte augmentation du risque de défaillance à partir de 2021.

Consulter le focus du CAE : [Les défaillances d'entreprises dans la crise Covid-19 : zombification ou mise en hibernation ?](#)

Le Conseil d'analyse économique (CAE) réalise, des analyses économiques pour le gouvernement et les rend publiques. Il examine les questions qui lui sont soumises par le Premier ministre et par le ministre chargé de l'économie et peut procéder de sa propre initiative à l'analyse prospective de questions économiques qu'il estime pertinentes pour la conduite de la politique économique du pays. Il est composé d'économistes universitaires et de chercheurs reconnus.